



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19
Site : www.lusignan.fr - courriel lusignan@cg86.fr

N° de délibération : 2013 / 30 Nomenclature de l'acte : 7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2013**

Le 6 mai deux mil treize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le 13 mai 2013, à 19h00.

Le 13 mai deux mil treize, à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Christine Baulouet-Chaintré, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Jean-Louis Durand, Marie-Hélène Gautron, René Gibault, Eric Girard, Yohan Guérin, Françoise Hacquet, Bernard Jean, Pierre Maricourt, Francine Maringues, Marie-Françoise Pottier, Francis Rogeon, André Sauvion, Gérard Van Praët.

Absents représentés : M^{me} Christine Pradère, et M. Marcel Bell.

Absents excusés : M^{mes} et MM. Priscille Cordier, Claudie Cousin, Patrick Hérault, Sophie Lancereau, Jean-Pierre Richer.

Madame Marie Hélène Gautron est nommée secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux des trois taxes

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des taxes locales de 0.5% pour l'année 2013, compte tenu des besoins de la commune.

Ces taux se présentent pour l'année 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation :	16.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	20.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	50.07 %

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2013/09 du 25 mars 2013 dont les taux ont été votés à 3 décimales.

Après délibération, les membres présents et représentés du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les taux des taxes locales pour l'année 2013.
